

<p align="center">Produits contenant du mercure ajouté</p>	<p>Date à compter de laquelle la production, l'importation ou l'exportation du produit n'est plus autorisée (date d'abandon définitif)</p>
<p>Lampes fluorescentes compactes d'éclairage ordinaire de puissance ≤ 30 W à teneur en mercure supérieure à 5 mg par bec de lampe</p>	<p align="center">2020</p>
<p> Tubes fluorescents linéaires d'éclairage ordinaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) au phosphore à trois bandes de puissance < 60 W à teneur en mercure supérieure à 5 mg par lampe; b) au phosphore d'halophosphate de puissance ≤ 40 W à teneur en mercure supérieure à 10 mg par lampe 	<p align="center">2020</p>
<p>Lampes d'éclairage ordinaire à vapeur de mercure sous haute pression</p>	<p align="center">2020</p>
<p>Mercure contenu dans les lampes fluorescentes à cathode froide et à électrodes externes pour affichages électroniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) de faible longueur (≤ 500 mm) à teneur en mercure supérieure à 3,5 mg par lampe b) de longueur moyenne (> 500 mm et $\leq 1\ 500$ mm) à teneur en mercure supérieure à 5 mg par lampe c) de grande longueur ($> 1\ 500$ mm) à teneur en mercure supérieure à 13 mg par lampe 	<p align="center">2020</p>